



## Mère ne souhaite pas récupérer notre enfant à la date définie par un jugement

Par **Ga**, le **24/12/2024** à **15:05**

Bonjour,

Mon ex femme vient de m'envoyer un mail en m'imposant la garde de mon fils une semaine supplémentaire (la semaine prochaine). Elle précise qu'elle ne sera pas en France. Le jugement stipule que mon droit de visite et d'hébergement se fait pour la première semaine des vacances de Noël. Habitant à 400km et ayant prévu de le ramener à son domicile le jour et l'heure prévu par le jugement, quels sont mes recours? Je ne peux le garder ou le faire garder la semaine suivante, madame semble s'être organisée des vacances, or elle prétend que c'est pour le bien de notre fils.

Merci d'avance pour vos réponses et conseils.

Cordialement

Par **Isadore**, le **24/12/2024** à **15:14**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas faire grand-chose, on ne peut pas juridiquement obliger un parent à s'occuper de son enfant.

Si cela se répète vous pourrez saisir le JAF pour faire modifier le DVH voire demander la résidence principale.

Il faut faire comme si la mère avait eu un accident ou était malade et trouver une solution.

Si la raison qui vous empêche de vous occuper de votre fils est impérieuse (hospitalisation), prévenez la mère, et à défaut contactez les services sociaux pour demander un placement en urgence en foyer ou en famille d'accueil.